



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 MAI 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0103**

Objet : Sollicitation de subventions pour le renforcement et l'optimisation du réseau de neige de culture aux 7 Laux

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 63
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 11
Pour : 71
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

24 MAI 2022

et affichage le

24 MAI 2022

Secrétaire de séance :
Sophie RIVENS

Le lundi 16 mai 2022 à 19 heures 00, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 10 mai 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Jean-Luc FILLON, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Brigitte DESTANNE DE BERNIS à Coralie BOURDELAIN, Vincent GOUNON à Claire QUINETTE-MOURAT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Clara MONTEIL à Patricia BAGA, Youcef Tabet à Nelly GADEL, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement relatif à la station des 7 Laux, il est prévu de renforcer le réseau de neige de culture du domaine skiable, notamment sur les secteurs dédiés aux débutants.

Il est donc prévu, pour la période 2022 – 2023, la réalisation des réseaux neige de culture de la piste verte de la Souchette à Prapoutel et de la future piste bleue de retour station des Rhodos, dont le chantier est envisagé dès cet automne.

En complément de ces investissements, dans un souci d'optimisation et de modernisation des installations existantes concourant à l'économie d'énergie, Monsieur le Président propose le remplacement de certaines pièces techniques d'enneigeurs vieillissants.

Des financements publics sont mobilisables dans le cadre du CPAI (Contrat de Performance des Alpes de l'Isère) Belledonne du Département de l'Isère ainsi que du Plan Montagne de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les crédits sont actuellement prévus sur le budget annexe « Montagnes en gestion déléguée », section investissement, chapitre 23, article 2313, opération 6040, gestionnaire SKI, analytique 7 LAUX.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **valider le plan de financement ci-dessous conformément au BP 2022,**
- **solliciter une subvention d'un montant de 200 000 € auprès du Département de l'Isère,**
- **solliciter une subvention d'un montant de 400 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

	Dépenses HT		Recettes HT		
	Financeur	Montant	Financeurs	Montants	Taux %
Renforcement et optimisation du réseau neige de culture aux 7 Laux	Le Grésivaudan	1 590 000 €	Département (CPAI)	200 000 €	12.5 %
			Région Plan Montagne	400 000 €	25 %
			Autofinancement	990 000 €	62.5 %
Total		1 590 000 €	Total	1 590 000 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

16 MAI 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.